

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-927

présenté par

Mme Lepvraud, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurine, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Défense »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Environnement et prospective de la politique de défense	0	1 300 000
Préparation et emploi des forces	0	0
Soutien de la politique de la défense	0	0
Équipement des forces	0	0
Nouveau programme : Transition énergétique et écologique (<i>ligne nouvelle</i>)	1 300 000	0
TOTAUX	1 300 000	1 300 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose la création d'un programme dédié à la transition énergétique et l'adaptation aux conséquences du changement climatique du ministère des armées.

Bien qu'exempt de nombreuses mesures relatives aux changements climatiques émanant notamment des accords de Paris ou de l'Union européenne, la Défense française doit néanmoins rechercher à s'adapter aux nouveaux enjeux écologiques et climatiques. Cette demande, loin d'une requête dogmatique, répond aux objectifs de défense et de souveraineté de notre pays. La création d'un programme « bifurcation énergétique et écologique » viserait par conséquent à intégrer un nouveau logiciel de réflexion au sein de nos armées et à y associer des moyens spécifiques, afin de renforcer et pérenniser les réflexions et chantiers déjà amorcés.

Pour mieux saisir les enjeux, nous pouvons donner les chiffres de la consommation de carburant qui représentait en 2020 640 millions d'euros des 840 millions de la facture énergétique de la défense, soit les trois quarts.

Par conséquent, la création de ce programme permettra la réalisation d'une étude d'impact de l'empreinte carbone des trois armées, des services et formations militaires et de l'administration, d'appréhender avec précision comment assurer notre défense avec un moindre recours aux énergies fossiles. Aussi, il permettra d'avancer sur la nécessaire adaptation de nos équipements et de nos

méthodes d'intervention dans des environnements radicalement modifiés. Enfin, il pourra soutenir la nécessaire vérification de la qualité du bâti dans lesquels vivent et travaillent nos trois armées et leurs administrations.

Cet amendement propose le transfert de crédits de l'action 08 « relations internationales et diplomatie de défense », du Programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense » à hauteur de 1 300 000 d'euros en autorisations d'engagement et crédits de paiement ; vers un nouveau programme « Transition énergétique et écologique ». Nous appelons le gouvernement à lever le gage.